

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN
TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Malathion : O-O-Diméthyle phosphorodithioate de diéthyle mercaptosuccinate

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 1B

N° EPA : 25638

N° FS : 25638-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections

Date de publication : 01/07/08

Remplace : 01/07/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Dangereux si avalé, inhalé, ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux, Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS traiter les fermes laitières ou appliquer le produit sur les pâturages quand les animaux y sont. Après l'usage du produit, bien aérer les espaces clos. Ne pas permettre le contact avec les surfaces traitées avant que le produit n'ait séché. Ce produit contient des distillats du pétrole.

Ce produit est un liquide de couleur ambre avec une légère odeur aromatique.

AVERTISSEMENT : NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré (inhibiteur de la cholinestérase). L'atropine est l'antidote à privilégier et doit être administré en doses multiples si nécessaire jusqu'à ce que le patient soit atropinisé. Dans les cas sévères, le 2-PAM peut aussi être utilisé et des améliorations thérapeutiques commencent dans les 24 heures suivant l'exposition. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent salivation, hypermotilité gastro-intestinale, crampe abdominale, nausées, diarrhée, transpiration, myosis, larmoiement, vision brouillée, maux de tête, étourdissements, ataxie, bradycardie, essoufflement, cyanose et contractions ou tremblements musculaires. Dans les cas extrêmes, la tétanie, la confusion mentale, la faiblesse, le collapsus cardiovasculaire, la paralysie, des convulsions et même la mort, peuvent survenir.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques:	Pourcentage selon le poids:	N° de CAS	VLE (unités)
Malathion	95,00	121-75-5	15 mg/m ³ (skin)

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas faire boire la personne. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit peut causer une inhibition de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote à privilégier. Le 2-PAM peut être efficace en conjonction avec l'atropine. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : 325,4 °F/163 °C (VC)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone ou pulvérisation (embruns) d'eau.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Ce produit émettra de la fumée toxique s'il est brûlé, comprenant le sulfure de diméthyle, le dioxyde de soufre, le pentoxyde de phosphore et des oxydes de carbone.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et éloigner toute personne non essentielle à l'extérieur de la zone touchée. Éviter l'emploi de jets de lance forts.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants avec des digues afin d'éviter contamination des cours d'eau. Les contenants en feu peuvent éclater ou exploser à cause de la chaleur excessive. Rester à l'écart de la zone touchée par l'incendie.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel que de la litière. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit de façon sécuritaire. Conserver le produit dans son contenant d'origine. Garder le contenant fermé hermétiquement fermé quand on ne se sert pas du produit. Entreposer à une température n'excédant pas 77 °F/25 °C. **GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas entreposer le produit dilué. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou Viton®, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Non requise en temps normal.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Malathion	15 mg/m ³ (cutané)	1 mg/m ³ (IV*)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide de couleur paille à ambre avec une légère odeur aromatique

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 1,23 g/ml

TENSION DE VAPEUR (mm) : 3,4 x 10⁻⁶ mm Hg@ 25 °C (77 °F)

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre.

Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

SOLUBILITÉ : Émulsionne

pH : 3,7– 3,8 (solution à 50 %)

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 1,23 kg/L

POINT D'ÉBULLITION : >300°F / >148,9°C

TAUX D'ÉVAPORATION : < 1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : L'ingrédient actif se décomposera rapidement à des températures supérieures à 100 °C.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Alcalins forts, amines et composés oxydants forts. L'ingrédient actif peut corroder le fer, l'acier, le fer blanc, le plomb et le cuivre.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Sulfure de diméthyl, dioxyde de soufre, oxydes de carbone, pentoxyde de phosphore de la combustion.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 1 375 – 2 800 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Légère irritation

Inhalation CL₅₀ (rat mâle) : > 5,2 mg/L (4 h)

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 2 000 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Légère irritation

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Le malathion est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les amphibiens au stade aquatique. Pour usage terrestre, ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. La dérive et le ruissellement peuvent être nocifs pour les organismes aquatiques dans les zones près du site d'application. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à ses résidus en butinant les cultures ou les mauvaises herbes en floraison traitées. Ne pas appliquer le produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison quand des abeilles visitent la zone traitée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Ce produit est très dangereux. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : le rincer trois fois ou le rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM : MOINS DE 10,2 GALLONS NON RÉGLEMENTÉ.

Description DOT/TDM : QUANTITÉ À DÉCLARER, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, 9, UN 3082, N.O.S. (MALATHION) EMB. III, POLLUANT MARIN, GUIDE ERG 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES, INSECTIFUGES, NOI AUTRE QUE DU POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60).

Description IMDG : UANTITÉ À DÉCLARER, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (MALATHION), 9, UN 3082, EMB. III, POLLUANT MARIN, GUIDE ERG 171.

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
2	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		2	Inflammabilité
		0	Réactivité
		1	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III: Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Malathion (CAS : 121-75-5) : 100 lb.

SARA, Titre III, section 313 : Malathion (CAS : 121-75-5) 95,00 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT DOW ELASTOMERS L.L.C.

*IV: Mesurable sous forme de fraction inhalable et de vapeur

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.